

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 09
- Présents : 07
- Votants : 09
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**28.11.2023****Date d'affichage****11.12.2023****Objet**

Attribution de
Subventions 2024 aux
associations locales

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 4 décembre 2023 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN.

Absents Excusés : Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à François MIVELLE), , George BALANCHE (pouvoir transmis à Marine BINETRUY).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider des montants de subventions à accorder aux associations locales.

Audrey MENIN, Sylvie BOURGEOIS et Laurent LESTIENNE, intéressés, ne prennent pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour l'APERNE.

Georges BALANCHE et Sylvie BOURGEOIS, intéressés, ne prennent pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour le Comité d'Animation.

François MIVELLE, intéressé, ne prend pas part au vote relatif au montant de la subvention décidé pour l'association les Amis du Vieux Pays de Nozeroy.

Après en avoir délibéré le conseil décide, pour 2023, de verser des subventions aux associations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - La Tour Fleurie | 2200€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés) |
| - Les Amis de Yoline | 600€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés) |
| - Les Amis du Vieux Pays de NOZEROY | 1200€ (8 voix pour/8 suffrages exprimés) |
| - Comité d'Animation de NOZEROY | 1200€ (7 voix pour/7 suffrages exprimés) |
| - APERNE | 1200€ (6 voix pour/6 suffrages exprimés) |
| - Les Retrouvailles de Nozeroy | 600€ (9 voix pour/9 suffrages exprimés) |

Les subventions demandées par les associations extérieures seront décidées lors d'un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 4 décembre 2023

Le Maire

Dominique CHAUVIN




Le Secrétaire de séance,

Marine BINETRUY

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 039-213903917-20231204-2023_38D-DE

